

Description

Le ou la guide de montagne accompagnent des clients dans des excursions ou des ascensions en montagne: alpinisme, ski et héliski hors des pistes balisées, randonnée et trekking, escalades, cascade de glace, canyoning, raquettes à neige, etc. Responsables de la préparation et du déroulement de la sortie, ils transmettent à leurs clients, individuels ou en groupe, une expérience intense de la montagne et de la nature, en tenant compte de tous les aspects liés à la sécurité.

Leurs principales activités consistent à:

Planification

- organiser des itinéraires attractifs et en faire la promotion auprès des entreprises liées au tourisme (offices de tourisme, établissements hôteliers, etc.);
- réserver les hébergements, faire parvenir aux participants les informations utiles (horaires, équipement à prendre, etc.);
- vérifier les conditions météorologiques, consulter les bulletins d'avalanches, les conditions d'enneigement, etc.;

Course en montagne

- évaluer le niveau et la résistance physique de chaque participant, vérifier, avant le départ, la conformité de leur matériel;
- adapter le parcours en tenant compte du niveau des participants;
- durant la course, aider les clients à surmonter les difficultés techniques, les encourager, gérer les situations de stress;
- leur apprendre à marcher en terrain difficile, à s'encorder, à se servir des différents moyens techniques d'assurage et de progression, à varapper, à tailler des marches;
- adapter la course aux différentes conditions rencontrées: qualité de la roche, de la neige, du temps, état physique des participants, etc.;
- animer les séjours des clients en cabane lors d'une immobilisation prolongée due au mauvais temps;

Sauvetage

- initier les clients aux mesures de premiers secours et de sauvetage;
- participer aux opérations de sauvetage avec une colonne de secours, procéder à la recherche de disparus, ramener des blessés ou des corps inanimés.

Environnement de travail

Les guides de montagne travaillent à titre indépendant et répètent fréquemment les mêmes itinéraires. Ils doivent savoir réagir et s'adapter en tout temps à des situations imprévisibles. Leur rythme de travail varie selon les saisons et les conditions atmosphériques. Ils collaborent avec les organismes officiels du tourisme auprès desquels ils proposent leurs prestations.

Formation

La formation de guide de montagne est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- diverses localités de Suisse (cantons de Berne, Grisons, Valais).

Durée

- 140 jours sur 3 ans.

Conditions d'admission à la formation

- 19 ans révolus;
- pratiquer l'alpinisme au sens large et en amateur de sorte à pouvoir justifier d'une expérience suffisante (lors de l'inscription à la formation, une liste de courses valable est à fournir).

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent;
- acquisition de tous les modules;
- 4 ans minimum d'expérience pratique.

Titre obtenu

- brevet fédéral de guide de montagne.

Contenu

1ère partie: cours d'aspirant-guide

- Test d'entrée (escalade de glace et de rocher, ski, lecture de carte, langue étrangère)
- Avalanches
- Escalade de glace raide
- Médecine pour guides
- Hiver I
- Escalade sportive
- Matériel et mécanique des chutes
- Été I
- Communication et gestion d'entreprise

2ème partie: expérience pratique

- 40 courses obligatoires minimum
- Nature et environnement alpins

3ème partie: cours de guide

- Hiver II
- Été II (module faisant office d'examen fédéral)

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Autorité
- Esprit de décision
- Sens de l'orientation
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Résistance physique
- Calme et sang-froid
- Absence de vertige

Perspectives professionnelles

Compte tenu de la polyvalence des activités déployées dans les espaces naturels montagneux, le métier de guide de montagne peut s'exercer à plein temps, tout au long de l'année. Toutefois, beaucoup de guides se spécialisent dans l'une ou l'autre activité et exercent leur profession à titre saisonnier. Ils sont alors tributaires des conditions météorologiques et des flux touristiques, ce qui leur impose d'exercer des activités professionnelles annexes afin de garantir un revenu annuel suffisant.

Les guides de montagne peuvent effectuer des courses traditionnelles, instruire des personnes dans des parcs aventure, des écoles d'escalade, d'alpinisme, dans le cadre de l'armée ou de cours Jeunesse & Sports. Ils ont l'obligation de suivre des cours de perfectionnement tous les 5 ans. L'Association suisse des guides de montagne réunit quelque 1500 guides brevetés, dont 25 femmes guides.

Perfectionnement

Les guides de montagne peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours liés aux nouvelles disciplines sportives: cours d'escalade sportive sur mur artificiel, cours d'escalade de glace, etc.;
- spécialisation dans l'encadrement d'activités de canyoning, de travaux sur cordes, sous l'égide de l'Association suisse des guides de montagne;
- divers cours proposés par le Club alpin suisse (CAS), les associations de guides, les milieux touristiques.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Accompagnateur en montagne BF/Accompagnatrice en montagne BF
- Entraîneur de sport de performance BF/Entraîneuse de sport de performance BF
- Garde-frontière BF/Garde-frontière BF
- Professeur de sport de neige BF/Professeure de sport de neige BF

Adresses

Association suisse des guides de montagne
Secrétariat de la formation
Monbijoustrasse 61
Case postale
3000 Berne 14
Tél.: 031 370 18 78
<http://www.4000plus.ch>

Club Alpin Suisse CAS
Secrétariat administratif
Monbijoustrasse 61
Case postale
3000 Berne
Tél.: 031 370 18 18
<http://www.sac-cas.ch>